

La sûreté et la sécurité dans les édifices patrimoniaux

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

Mardi 15 novembre 2022

Laurence Pommaret / Pierre Sapet

Conservation départementale du patrimoine
Direction Culture et Patrimoine

SOMMAIRE

1 LA PRÉSERVATION DES BIENS CULTURELS

2 LES MESURES DE PRÉVENTION

3 QUE FAIRE EN CAS DE VOL ?

15 novembre 2022, Sûreté et sécurité dans les édifices patrimoniaux

1 LA PRÉSERVATION DES BIENS CULTURELS

15 novembre 2022, Sûreté et sécurité dans les édifices patrimoniaux

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

Les biens concernés

Au sens de l'article L1 du code du patrimoine, le bien composant le patrimoine culturel sont : « L'ensemble des biens, immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique. »

Les biens concernés



15 novembre 2022, *Sûreté et sécurité dans les édifices patrimoniaux*

Bilan des vols et disparitions

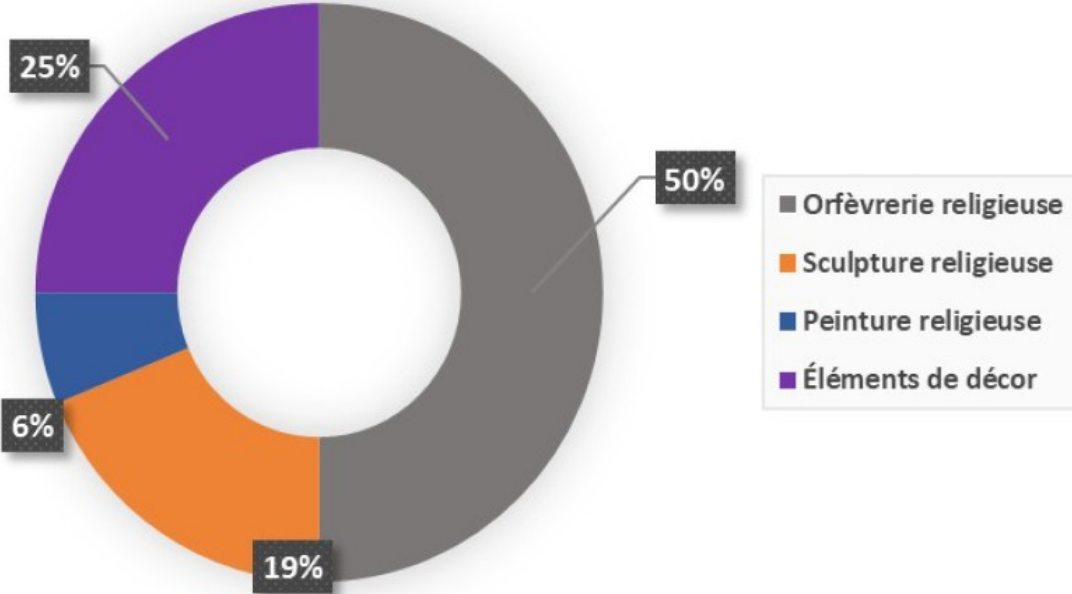
Evolution de 2014 à 2020 des vols et disparition d'objets mobiliers protégés au titre des Monuments historiques



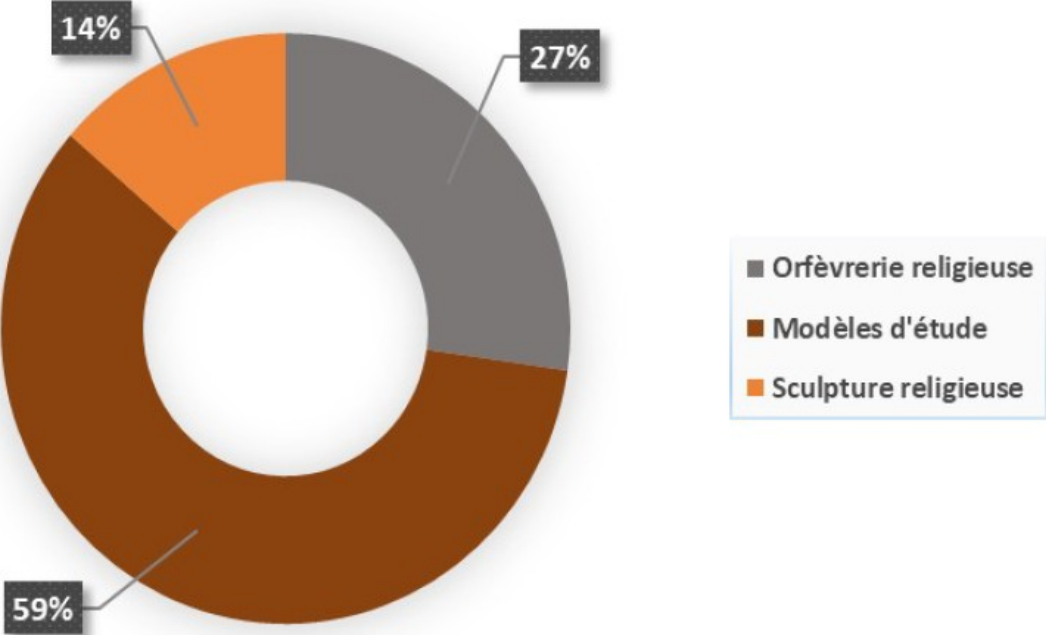
15 novembre 2022, Sûreté et sécurité dans les édifices patrimoniaux

Typologie des objets volés ou disparus

Objets mobiliers classés



Objets mobiliers inscrits



Quelques exemples

La préservation des biens culturels



15 novembre 2022, *Sûreté et sécurité dans les édifices patrimoniaux*

Sanctions pour délit de vol, de dégradation et d'intrusion

Article 311-4-2 du code pénal

Circonstance aggravante en cas de vol de bien culturel protégé ou commis dans un lieu de culte : 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende

Article 322-3-1 du code pénal

Renforcement du dispositif de protection contre les actes de malveillance à l'encontre des collections publiques (destructions, dégradations et détériorations) : 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende

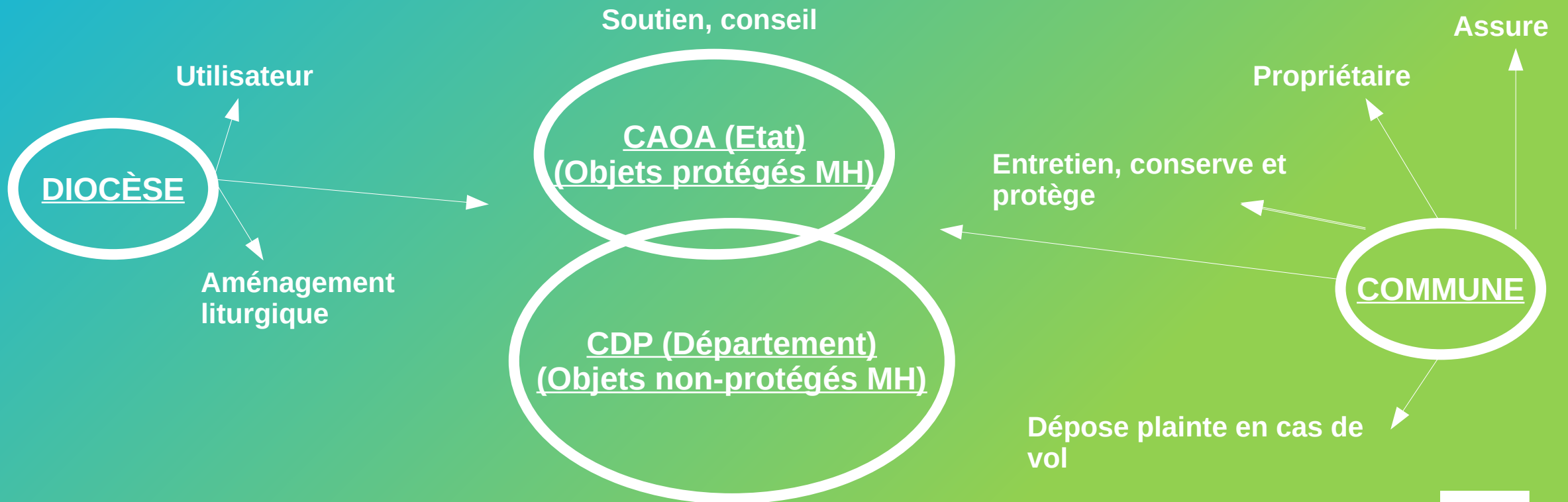
Article R645-13 du code pénal

Création d'une contravention de 5e classe pour l'intrusion dans les lieux historiques ou culturels

Le cas particulier des églises

➔ *Un patrimoine public affecté au culte*

➔ *Un patrimoine inaliénable et imprescriptible*



Assurer son patrimoine



Biens propriété de la paroisse

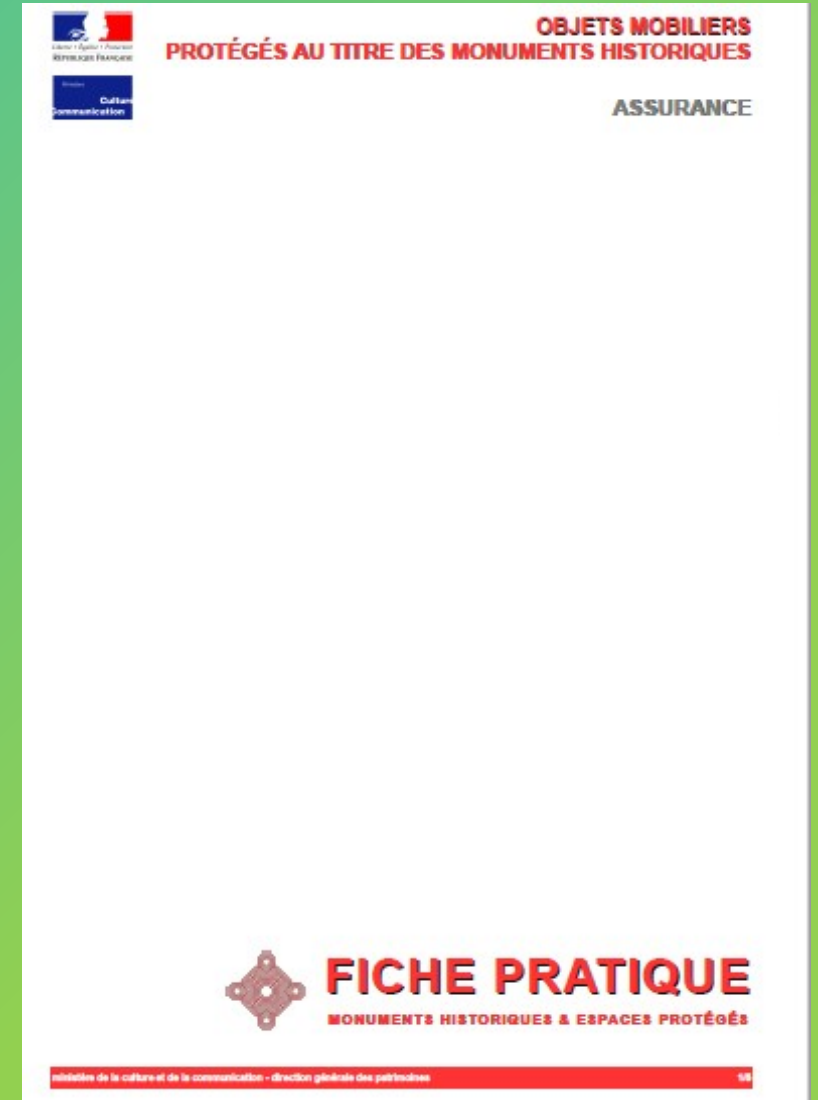
Responsabilité civile



Biens propriété de la commune

Risques incendies et autres

Commune propre assureur



2 LES MESURES DE PRÉVENTION

15 novembre 2022, Sûreté et sécurité dans les édifices patrimoniaux

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

Connaître son patrimoine grâce à l'inventaire

➔ *Un inventaire est une liste d'objets comportant les informations nécessaires à leur identification :*

- ★ Désignation (crucifix, statue, peinture de chevalet, vases...)
- ★ Matériaux qui le constituent (bois, métal...)
- ★ Dimensions
- ★ Description
- ★ Statut de l'objet (qui est le propriétaire, son statut juridique, s'il est classé ou inscrit)
- ★ État de conservation

Comment se procurer un inventaire ?

Pour les objets protégés MH : Base en ligne POP : Palissy

The screenshot displays the 'Vos recherches' (Your searches) page on the POP (Palissy) database. On the left, there are filter sections: 'Vos filtres' (base: Patrimoine mobilier (Palissy), image: oui, mainSearch: suze), 'Affiner par' (Auteur, Domaine, Base, Localisation, Période, Producteur, Type de bien ou d'édifice, Techniques), and a 'Filtrer...' dropdown. The main content area shows '10 résultats' (10 results) with the note 'La mosaïque n'affiche par défaut que les notices avec image.' (The mosaic does not display by default only notices with image). Two results are visible: a painting titled 'Tableau, cadre : saint Joseph et l'Enfant Jésus' and an altar titled 'Autel'.

Pour les objets non protégés (pas de base exhaustive existante) :

- ✚ Centre de documentation Conservation départementale et CAO
- ✚ Carte collaborative du patrimoine
- ✚ Archives ou documentation de la commune
- ✚ Base Gertrude (Service Régional de l'Inventaire)

La protection au titre des monuments historiques

- **Qu'est ce qu'un objet protégé MH ?**



Protégé par la loi (Code du Patrimoine) car d'intérêt national ou régional



Contrôle scientifique et technique de l'État



Récolement de l'État tous les 5 ans

- **DRÔME : 3 800 objets d'arts protégés MH**

- **Qu'est ce qu'un objet non-protégé MH ?**



Présente un intérêt local



Pas de statut juridique le protégeant

Comment réaliser un inventaire ?

Les mesures de prévention

Inventorier



- JOURNÉE DE FORMATION -
JEUDI 23 MAI 2013 - ESPACE CLUNY - CHABEVIL

L'INVENTAIRE DES OBJETS MOBILIERS, CIVILS ET RELIGIEUX

Le patrimoine mobilier conservé dans les édifices publics ou privés du département présente une grande diversité artistique. Il est constitué d'une multitude d'objets (boiseries, tableaux, sculptures, pièces d'orfèvrerie, textiles...), témoins de la vie des communautés et des individus. La réalisation de son inventaire constitue la première étape de connaissance et de prévention.

Cette fiche patrimoine a pour objectif d'accompagner dans leur démarche de pré-inventaire les communes, paroisses, associations, particuliers chargés de la gestion matérielle des édifices et de leurs contenus.

Le département de la Drôme compte aujourd'hui, 820 objets classés parmi les monuments historiques et 3048 inscrits à l'inventaire supplémentaire. 3000 restent à étudier en vue d'une protection juridique éventuelle.

Le patrimoine religieux représente actuellement 90 % du patrimoine inventorié.



FICHE PATRIMOINE

Photographier

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE



**Photographier
ses objets de valeur**

15 novembre 2022, Sûreté et sécurité dans les édifices patrimoniaux

- LA
DROME
ME -

LE DÉPARTEMENT

Repérer la disparition d'un objet grâce au récolement

LE COLLECTIF OBJET

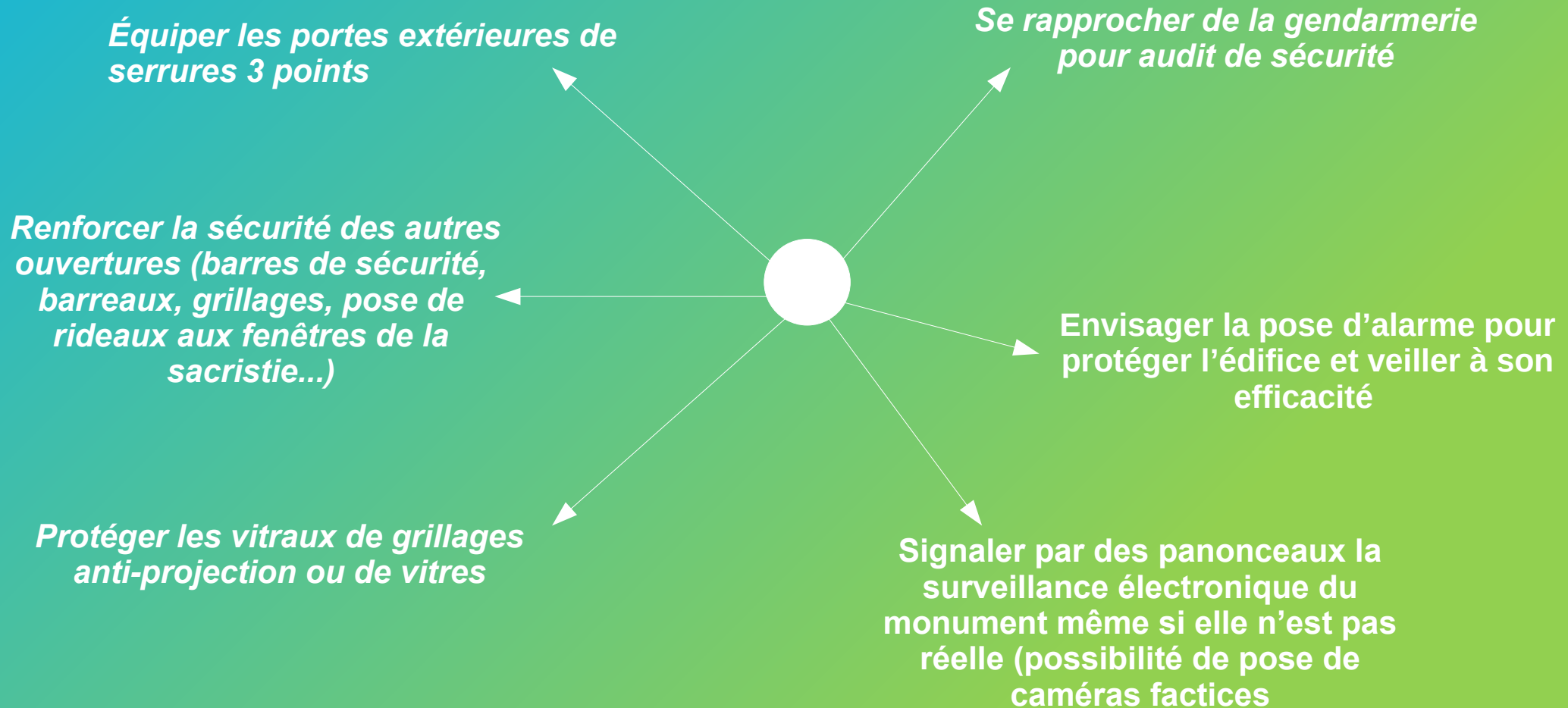
The screenshot shows the 'Collectif Objets' page. At the top left is the logo of the 'MINISTÈRE DE LA CULTURE' with the motto 'Liberté Égalité Fraternité'. Below the logo, the text reads 'Collectif Objets' and 'Préservez votre patrimoine mobilier'. The main heading is 'Recenser notre patrimoine pour le protéger'. The text below explains that in France, 3 out of 4 communes have historical objects and that the ministry is launching a participatory survey to help communes protect and value their heritage. It also states that to fight against theft and degradation, the role of local elected officials is essential. A blue button at the bottom says 'Voir les objets dans ma commune'. On the right side of the page, there are four images: a stone fragment, a framed painting, a marble bust, and a stone relief. A semi-transparent text box is overlaid on the images, containing the text: 'Depuis le 15 août 2022', 'Dans la Drôme 24% des objets recensés soit 553 objets', and '18% des communes ont fini le recensement soit 33 communes'.

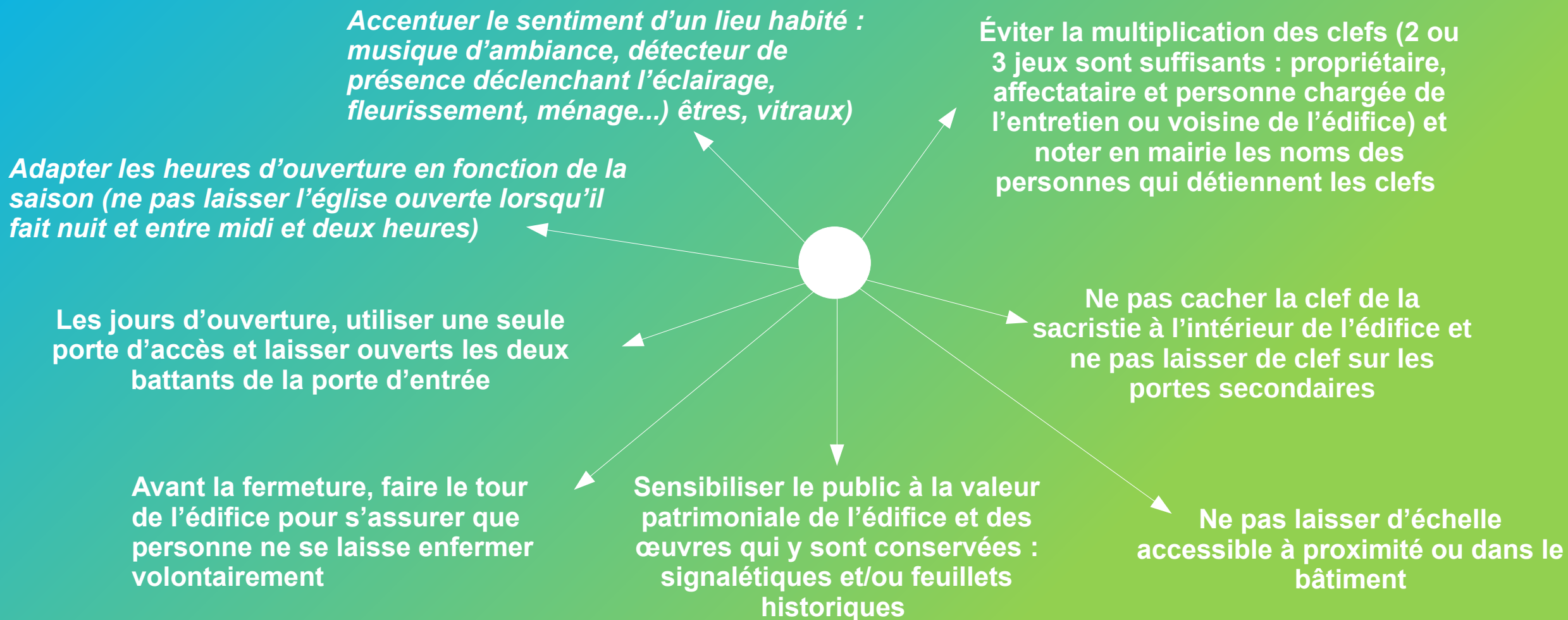
Depuis le 15 août 2022 :

Dans la Drôme 24% des objets ont été récolés soit 553 objets sur 2316

18% des communes ont finalisé le récolement soit 33 communes sur 186

Sécurisation de l'édifice





Sécurisation des œuvres

Envisager la protection individuelle des œuvres grâce à la pose de tags (puces électroniques)

Prévoir, pour les peintures, des systèmes de fixation renforcés : câble d'accrochage en acier renforcé fileté

Sceller par vissage les statues sur leur support (selon recommandations de la CAO A)

Ne pas laisser accessibles les pièces d'orfèvrerie (les ranger dans les placards) ou les accrocher au meuble sur lesquels elles sont présentées

Envisager la mise sous verre ou sous vitrine des objets de petit format

Aides financières pour des travaux de sécurisation



Faire une demande de subvention :

<https://mesdemarches.ladrome.fr/>

<https://collectivites.ladrome.fr/aides-financieres-drome/aides-departementales-aux-collectivites-et-aux-tiers/>



Aides financières pour des travaux de sécurisation

AIDES DÉPARTEMENT

Dispositif : « Aide à la restauration, à **la sécurisation** et à la valorisation du patrimoine bâti protégé, objets (protégés ou non) et archives publiques »



<https://www.ladrome.fr/miseenavant/drome-demat-demande-de-subsventions-en-ligne/>



AIDES RÉGION

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/restauration-patrimoine>



AIDES ÉTAT

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes/Demarches-aides/Demande-de-subsvention>



MÉCÉNAT

3 QUE FAIRE EN CAS DE VOL ?

15 novembre 2022, Sûreté et sécurité dans les édifices patrimoniaux

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

Quelques exemples

Que faire en cas de vol

AVANT



APRÈS



15 novembre 2022, *Sûreté et sécurité dans les édifices patrimoniaux*

Quelques exemples

Que faire en cas de vol



15 novembre 2022, *Sûreté et sécurité dans les édifices patrimoniaux*

Déclarer le vol en déposant une plainte

Doit être fait par le propriétaire ou un membre de la paroisse missionné par le propriétaire (pour les objets religieux)

Auprès de la brigade de gendarmerie ou du commissariat territorialement compétent

Fiche procédure en cas de vol d'objets (Monuments Historique) protégés ci-contre



The screenshot shows a web page from the French government website. The page is titled 'Procédures en cas de vol' (Procedures in case of theft) under the 'Sécurité et sûreté des biens' (Security and safety of goods) section. The page content states: 'Les procédures à suivre en cas de vols sont définies par le ministère de la culture selon que le bien, trésor national au sens du code du Patrimoine, est conservé dans un service d'archives, dans une bibliothèque, dans un musée de France ou qu'il soit classé ou inscrit au titre des monuments historiques.' (The procedures to follow in case of theft are defined by the Ministry of Culture according to whether the object, national treasure in the sense of the Heritage Code, is kept in an archive service, in a library, in a museum in France or if it is classified or listed as a historical monument.)

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Securite-Surete/Securite-et-surete-des-biens/Procedures-en-cas-de-vol>

Alerter le conservateur des antiquités et objets d'art du département (objets protégés ou non)



Le conservateur rédige les fiches d'alerte et les communique aux services compétents (Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) et du Service Central de Renseignement Criminel de la gendarmerie nationale (SCRC))

Pierre SAPET

psapet@ladrome.fr

04 75 79 27 17
07 64 04 38 78

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

FICHE DE SIGNALEMENT
VOL OU DISPARITION DE BIENS CULTURELS

MONUMENT HISTORIQUE

VOL OU DISPARITION D'UN OU PLUSIEURS OBJETS PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT, OU PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES OU CONSERVÉS DANS UN MONUMENT HISTORIQUE PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT

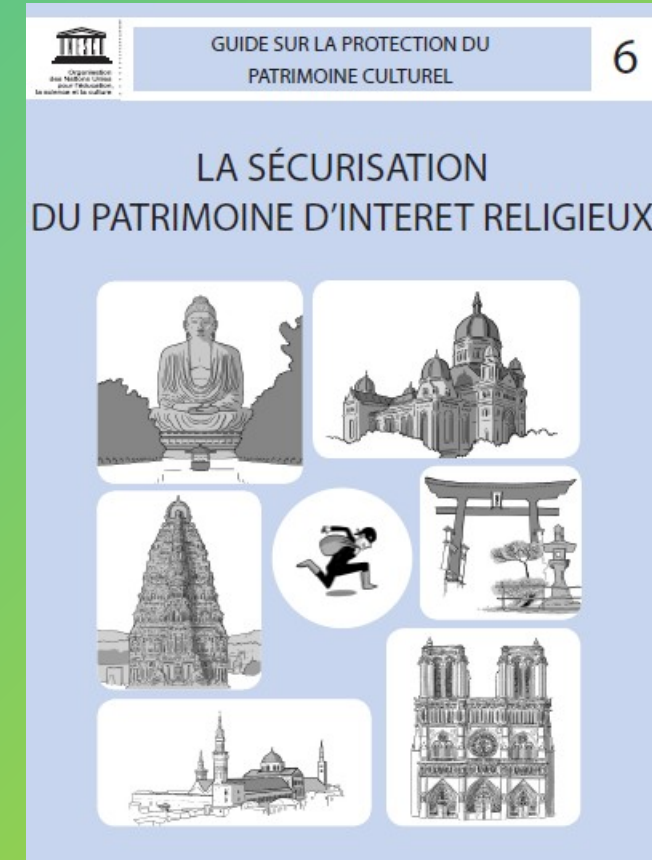
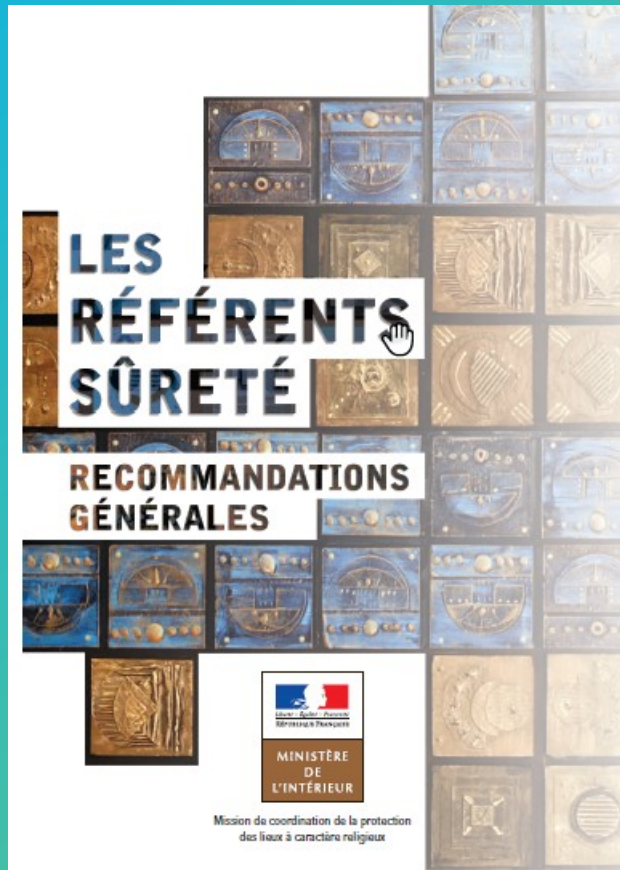
Article 311-4-2 du code pénal:
Le vol est puni de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende lorsqu'il porte sur :
1° Un objet mobilier classé ou inscrit en application des dispositions du Code du patrimoine ou un document d'archives privées classé en application des dispositions du même code ;
2° Une découverte archéologique faite au cours de fouilles ou fortuitement ;
3° Un bien culturel qui relève du domaine public mobilier ou qui est exposé, conservé ou déposé, même de façon temporaire, soit dans un musée de France, une bibliothèque, une médiathèque ou un service d'archives, soit dans un lieu dépendant d'une personne publique ou d'une personne privée assurant une mission d'intérêt général, soit dans un édifice affecté au culte.

Laurence POMMARET

lpommaret@ladrome.fr

04 75 79 27 17
07 64 04 38 77

La documentation et les outils



La documentation et les outils

Base de donnée Psyché

The screenshot shows the INTERPOL website interface. At the top left is the INTERPOL logo. A navigation menu includes: Qui nous sommes, Infractions, Notre action, Nos partenaires, Ce que vous pouvez faire, Actualités, and Personnes recherchées. The main heading is 'Base de données sur les œuvres d'art volées'. Below this, a breadcrumb trail reads: Accueil > Infractions > Atteintes au patrimoine culturel > Base de données sur les œuvres d'art volées. The main text states: 'La base de données sur les œuvres d'art volées constitue notre principal outil pour lutter contre le trafic de biens culturels.' It further explains that over 52,000 objects are registered in the database with descriptions and photos, and that it is the unique international database for certified police information on stolen and missing art objects. A sidebar on the left lists: 'La problématique - les biens culturels', 'Nos actions', '+ Application mobile ID-Art', '- Base de données sur les œuvres d'art volées' (highlighted), 'Formulaire de demande d'accès à la base de données d'INTERPOL sur les œuvres d'art volées', 'Object ID', 'Partenariats', and 'Que peut-on faire?'. Social media icons for Facebook and Twitter are visible on the right side of the page.

Les élus départementaux en charge de la culture et du patrimoine



Véronique PUGÉAT

6ème vice-présidente chargée de l'offre territoriale de proximité : de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la citoyenneté, de la jeunesse, de la culture et des sports



Fabien LIMONTA

Conseiller départemental délégué à la culture et au patrimoine

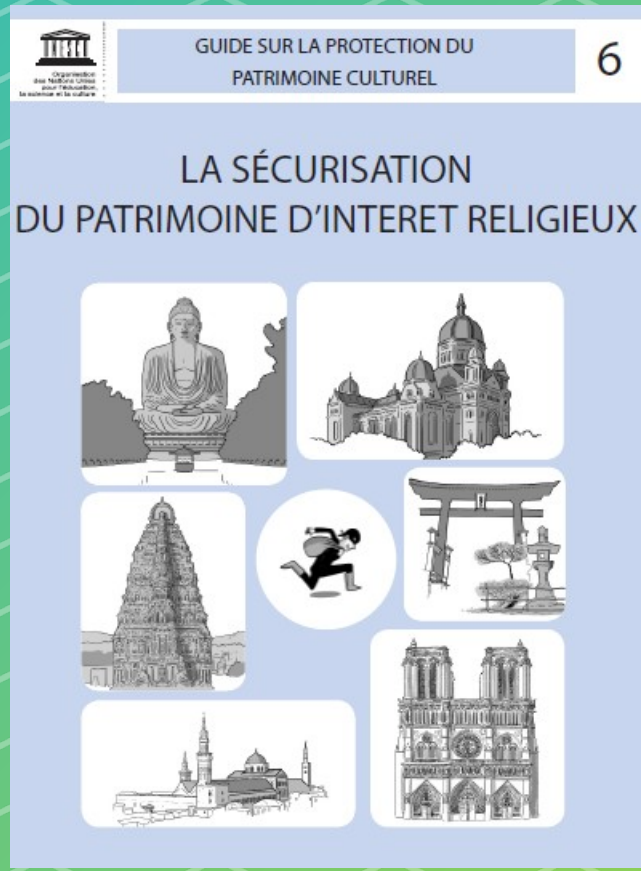
15 novembre 2022, Sûreté et sécurité dans les édifices patrimoniaux

- LA
D R O
M E -

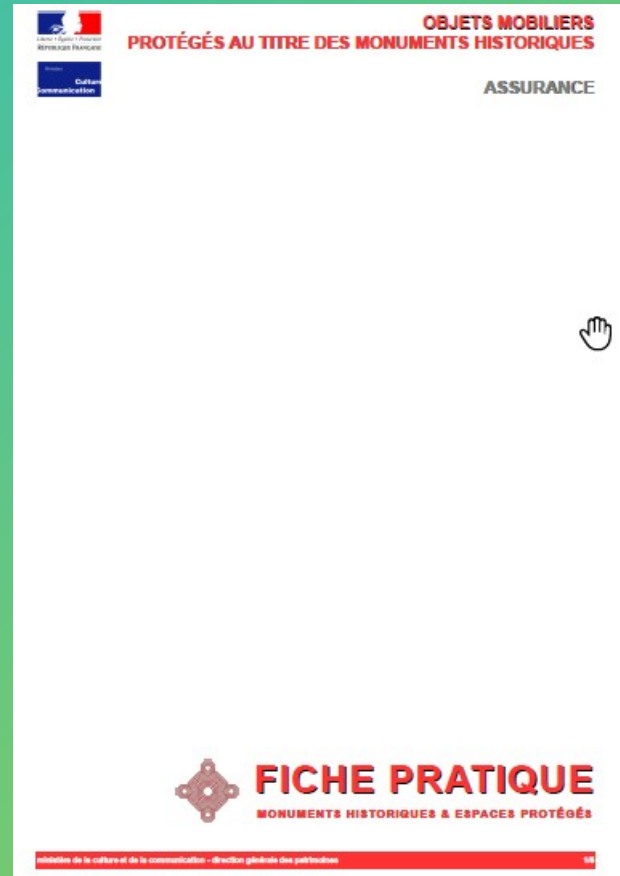
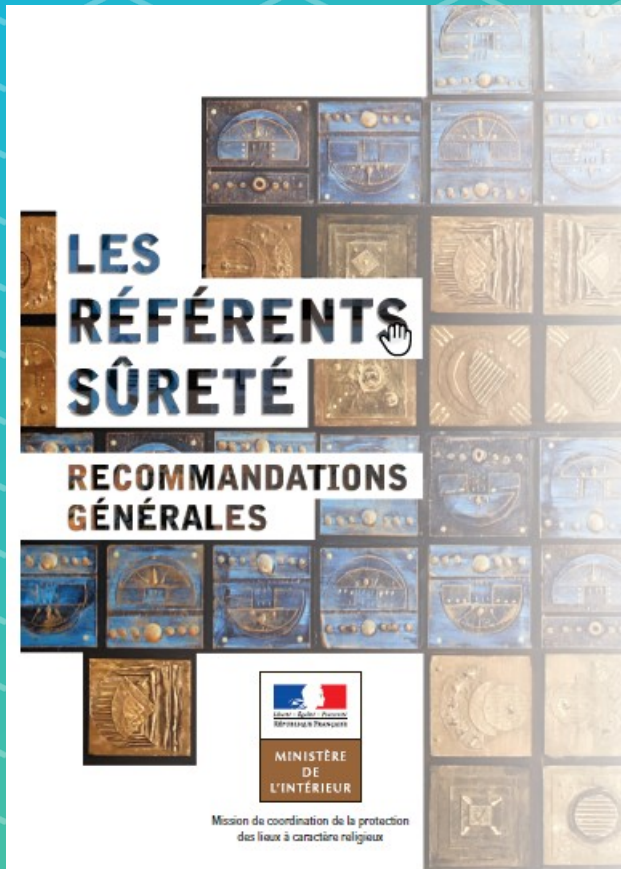
LE DÉPARTEMENT

ANNEXES

15 novembre 2022, Sûreté et sécurité dans les édifices patrimoniaux



15 novembre 2022, Sûreté et sécurité dans les édifices patrimoniaux



15 novembre 2022, *Sûreté et sécurité dans les édifices patrimoniaux*



- JOURNÉE DE FORMATION -
JEUDI 23 MAI 2013 - ESPACE CLUNY - CHABEUIL

L'INVENTAIRE DES OBJETS MOBILIERS, CIVILS ET RELIGIEUX

Le patrimoine mobilier conservé dans les édifices publics ou privés du département présente une grande diversité artistique. Il est constitué d'une multitude d'objets (boiseries, tableaux, sculptures, pièces d'orfèvrerie, textiles...), témoins de la vie des communautés et des individus. La réalisation de son inventaire constitue la première étape de connaissance et de prévention.

Cette fiche patrimoine a pour objectif d'accompagner dans leur démarche de pré-inventaire les communes, paroisses, associations, particuliers chargés de la gestion matérielle des édifices et de leurs contenus.

Le département de la Drôme compte aujourd'hui, 820 objets classés parmi les monuments historiques et 3049 inscrits à l'inventaire supplémentaire. 3000 restent à étudier en vue d'une protection juridique éventuelle.

Le patrimoine religieux représente actuellement 90 % du patrimoine inventorié.



LE DÉPARTEMENT

FICHE PATRIMOINE


**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

FICHE DE SIGNALEMENT

VOL OU DISPARITION DE BIENS CULTURELS



**VOL OU DISPARITION D'UN OU PLUSIEURS OBJETS
PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT,
OU PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
OU CONSERVÉS DANS UN MONUMENT HISTORIQUE PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT**

Article 311-4-2 du code pénal :

Le vol est puni de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende lorsqu'il porte sur :

- 1° Un objet mobilier classé ou inscrit en application des dispositions du Code du patrimoine ou un document d'archives privées classé en application des dispositions du même code ;
- 2° Une découverte archéologique faite au cours de fouilles ou fortuitement ;
- 3° Un bien culturel qui relève du domaine public mobilier ou qui est exposé, conservé ou déposé, même de façon temporaire, soit dans un musée de France, une bibliothèque, une médiathèque ou un service d'archives, soit dans un lieu dépendant d'une personne publique ou d'une personne privée assurant une mission d'intérêt général, soit dans un édifice affecté au culte.

15 novembre 2022, Sûreté et sécurité dans les édifices patrimoniaux